

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est la possibilité pour des personnes ayant une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, de solliciter l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

Cadre juridique de la VAE :

- Loi de Modernisation Sociale 2002-73 du 17/01/2002 et Décret 2002-615 du 26/04/2002
- Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret 2018-1332 du 28/12/2018 relatif à l'utilisation du CPF dans le cadre d'un projet de transition professionnel
- Code de l'Education Articles R335-5 à R335-11

Certifications visées :

« **Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation** » (arrêté du 6/04/2014 paru au JO le 3/07/2014) - [RNCP](#)

Et

« **Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation** » (arrêté du 26/11/2015 paru au JO le 3/12/2015) - [RNCP](#)

Ces deux titres déposés au RNCP par le certificateur (Secrétariat Général Enseignement Catholique) sont des diplômes :

- de niveau I dans la nomenclature française (1969)
- de niveau VII dans le Cadre Européen de Certification (2008)

Prérequis :

Le seul prérequis nécessaire est de pouvoir justifier d'au moins une année d'expérience dans le champ visé par la certification. Cette expérience peut avoir été réalisée de diverses manières : expériences professionnelles, bénévolat ou volontariat, (...), salariée ou non salariée, en continu ou en discontinu, à temps plein ou partiel. Néanmoins, l'engagement dans ce parcours suppose aussi la motivation nécessaire et l'engagement pour une durée d'une année dans un processus de relecture et d'écriture de l'expérience pour faire preuves des compétences du référentiel de la profession.

Objectifs :

- S'approprier la procédure et le processus de la VAE
- S'approprier le référentiel du titre préparé.
- Rapprocher son expérience professionnelle du référentiel d'activités et de compétences
- Repérer des activités professionnelles et/ou extra professionnelles significatives
- Choisir et analyser une activité professionnelle et /ou extra professionnelle significative
- Guider l'élaboration du dossier sur le plan méthodologique et technique dans le respect des exigences de la démarche de rédaction
- Comprendre les attendus du jury VAE (dossier et soutenance orale)
- Préparer la présentation orale du dossier de validation VAE devant le jury
- Relire le processus VAE accompli (formation, rédaction et entretien de validation avec le jury) pour se mettre en projet après les résultats

Contenu :

- Référentiel d'activités et de compétences du Titre visé
- Dossier de recevabilité et dossier VAE
- Protocole d'accompagnement (cadre de la VAE, cadre éthique de l'accompagnement, engagements réciproques, calendrier, lieu, coordonnées, rétro-planning en fonction des dates de jury)
- Domaines d'activités du candidat et repérage des compétences
- Projet personnel et projet professionnel du candidat

- Description et analyse d'une activité
- Conseils méthodologiques (appui pédagogique) et techniques (appui des experts de la profession)

Modalités pédagogiques :

- **Entretiens individuels** avec l'accompagnateur référent en face à face ou visio-conférence (mise en projet, faisabilité, dossier de recevabilité, exploration de l'expérience, explicitation, simulation d'oral, relecture du parcours et du processus de VAE vécu)
- **Communication à distance** par téléphone ou par mail tout au long de la démarche (suivi individuel inter-entretiens)
- **Aide méthodologique et technique** pour la formalisation du dossier (outils de relecture)
- **Trois regroupements annuels** : attendus de la démarche VAE, appropriation du référentiel de compétence, régulation des parcours et de l'accompagnement, partages avec les pairs, présentations orales des avancées du travail

Modalités d'évaluation définies par le certificateur SGEC :

Entretien avec le candidat (45 mn à 1h)

- **Exposé initial du candidat (15 mn)** : le choix de la présentation est libre, le contenu doit rendre compte du parcours et du processus de VAE (points forts du dossier, compétences et référentiels, transférabilité des compétences, éléments complémentaires à l'écrit)
- **Entretien avec le candidat (30 à 45 mn)** : questionnement du jury sur des éléments du dossier et sur l'exposé initial
- **Le résultat est communiqué par la Commission de Certification** : il peut être une validation complète ou partielle ou une invalidation.

Durée totale de la préparation accompagnée : 30 heures (3jours en présentiel soit 18 heures + 12h de relecture et communication à distance)

Calendrier 2022 : 16 mars, 15 juin et 19 octobre de 9h30 à 16h30.

Durée estimative du travail personnel : 12 journées complètes tout au long de l'année de préparation *L'accompagnement proposé par le SNCEEL s'adapte au cheminement du candidat en tenant compte de ses contraintes professionnelles. La préparation s'organise sur une année civile (de janvier à décembre) mais l'accompagnement*

- *peut commencer avant (aide au discernement, dossier de recevabilité)*
- *et se terminer après (en fonction de la date de dépôt de l'écrit finalisé et/ou du résultat quel qu'il soit).*

Accessibilité :

- Les formations en présentiel sont organisées dans des locaux et salles de formation qui permettent l'accueil des personnes à mobilité réduite (rez-de-chaussée des locaux du Snceel ou délocalisation en établissement scolaire ou de formation).
- Les supports sont proposés en divers formats dont le format Word qui permet une lecture adaptée à la situation de handicap. La lecture à voix haute ou l'adaptation de la présentation des caractères sont accessibles dans l'onglet « Affichage », «Outils d'apprentissage Immersion ». Pour tout autre support numérique, la taille des caractères s'adapte à l'aide des touches Ctrl+ et Ctrl-.

Coût de l'accompagnement : 1000 € (Prise en charge possible par l'OPCO et le CPF)

Renseignements : Elisabeth ROUSSEL, Responsable VAE, eroussel@snceel.fr

